



dossier banque de france par franfinance...

Par **Benoit42190**, le **06/11/2009** à **14:20**

Bonjour,

En 2004 j'ai souscrit à un crédit chez FRANFINANCE pour une somme de 3000€.
Il y a un an, j'ai tenté de les joindre afin de savoir si il était possible de rembourser cet emprunt d'un seul coût et de surtout savoir combien il me rester à payer.
Impossible de les joindre. J'ai donc fait opposition sur mon compte contre leurs prélèvements.
Aucune réaction de leur part...

Ce matin mon amie se rend à la BNPP afin de faire une simulation de crédit immobilier. La conseillère lui répond d'entrée que la demande ne pourra être validée car j'avais un dossier à la banque de france depuis décembre 2008 !!

J'appelle ma banquière dans la foulée qui me dit ne rien comprendre car je n'ai jamais eu de problème. En creusant un petit peu elle retrouve quelque chose. Un organisme de crédit a déposé un dossier à la banque de france à mon nom...

Or je n'ai jamais été contacté que se soit par téléphone, par courrier et surtout aucun recommandé !!!

Leur dépôt de dossier est il valable ?! Avait il le droit de déposer un tel dossier sans être rentré en relation avec moi ?!

Aujourd'hui je me retrouve bloqué dans mon projet immobilier.

Merci pour vos réponses rapide.

Par **001**, le **07/11/2009** à **10:52**

bonjour,

je crois que vous mélangez dépôt de dossier de surendettement et fichage FICP. vous avez un impayé et donc l'établissement vous a fiché pour 5 ans a la BDF.

la seule solution sera de régler la dette pour être défiché

Par **banqueinfo**, le **07/11/2009** à **12:58**

Bonjour,

Tout d'abord un prêt à la consommation peut être remboursé à tout moment sans frais (avec préavis d'un mois).

Une inscription au FICP de la Banque de France ne peut être faite qu'après deux échéances successives impayées et après mise en demeure adressée en recommandée donnant un mois pour régulariser.

Il faut écrire à Franfinance en recommandé avec AR pour demander la radiation de l'inscription au FICP et rembourser le prêt.

Si rien n'est fait, il faut écrire au médiateur de Franfinance.

Cordialement

Banque-info

www.banque-info.com

Par **Benoit42190**, le **09/11/2009** à **08:42**

Bonjour,

Merci pour ces réponses.

Je vais leur envoyer une lettre avec AR en leur demandant mon solde dû ainsi que la radiation de l'inscription au FICP.

Un grand merci.

Par **ISA40**, le **01/12/2017** à **14:45**

Bonjour, j'ai fait un prêt chez FRANFINANCE un prêt à la consommation de 23500€ en 2015 en 2016 je leur rembourse comme marqué sur capital restant dû la somme de 21623.50€ trois mois après il m'écrit que leur doit 1876,50€ de là il me font un échéancier de janvier 2017 à décembre 2017 avec une échéance de 237,81€ malheureusement en juillet 2017 je me suis très très gênée pécuniairement et maintenant c'est bien sur les menaces que dois je faire car pas très sympa avec moi
j'aimerais une réponse SVP
Mme isabelle 40 MONT DE MARSAN